



Acoord de principe sur vente

Par **Jean**, le **06/04/2011** à **21:50**

Bonjour,
ayant donné un accord de principe à un vendeur de matériel, concernant tel marchandise et à tel prix, celui-ci est injoignable depuis cet accord, c'est à dire environ 2 semaines. Ne pouvant plus attendre en raison des besoins de mon activité, je dois sans plus tarder m'adresser à un autre vendeur. Que puis je faire pour ne pas avoir de problèmes avec le premier vendeur s'il refait surface?

je vous remercie